

AFRICAN UNION  
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE  
UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

**CONSEIL EXECUTIF**  
**Onzième session ordinaire**  
**25 – 29 juin 2007**  
**Accra (GHANA)**

**EX.CL/358(XI)**

**RAPPORT D'ÉTAPE SUR LES ACCORDS DE**  
**PARTENARIAT ECONOMIQUE**

## Introduction

1. Quatre des CER/Groupes régionaux négocient depuis 2002 avec l'Union Européenne (UE) des Accords de partenariat économiques (APE) Ils sont la CEMAC (Afrique Centrale) l'ESA/COMESA (Afrique orientale et australe) laCEDEAO/UEMOA (Afrique occidentale) et la SADC (Afrique australe) Dans l'Accord de Partenariat de Cotonou, l'Union Européenne et les pays Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) ont convenu que les APE devraient , non seulement être compatibles avec les règles de l'OMC, mais devraient servir surtout comme instrument pour la promotion du développement durable, de la réduction de la pauvreté et de l'intégration effective des pays ACP dans l'économie mondiale. Il était aussi convenu que les APE se fonderaient sur et renforceraient les initiatives d'intégration régionale des pays ACP.

2. Compte tenu de l'importance des négociations des APE et de l'OMC pour faire face aux défis du développement de l'Afrique dans une économie mondialisée, l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA ont, lors de leur Sommet de Maputo au Mozambique en 2003, instruit la CUA de coordonner les efforts des pays/régions africaines lors des négociations commerciales multilatérales. En conformité avec cette directive, des positions africaines communes sur les APE ont été élaborées en collaboration avec les CER et les Groupes régionaux africains et présentées aux organes politiques de l'Union Africaine pour examen et décisions. Ces efforts ont résulté en de nombreuses déclarations sur les APE, lesquelles décisions ont été adoptées par les Ministres du commerce de l'Union africaine et entérinées par le Conseil Exécutif et le Sommet (Ile Maurice – 2003 ; Kigali – 2004 ; Le Caire – 2005 ; Nairobi – 2006 et Addis Abeba – 2007).

3. Les négociations des APE ont maintenant atteint une phase critique. D'après l'Accord de Partenariat de Cotonou (APC), les négociations sont sensées être conclues à la fin de 2007 et les APE doivent entrer en vigueur a partir du 1er janvier 2008. Le présent Rapport d'étape souligne les développements récents dans les négociations des APE et certaines questions qui nécessitent encore l'examen des organes politiques de l'Union africaine.

### **Les développements récents et les questions majeures en suspens dans les Négociations APE.**

4. En janvier 2007, l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine ont, lors de leur Sommet d'Addis Abéba, adopté une déclaration sur les APE dans laquelle ils ont appelé à un renvoi de la date butoir pour la conclusion des négociations APE. En effet peu de progrès était accompli dans les négociations et plus particulièrement sur les questions présentant un grand intérêt et une grande préoccupation pour l'Afrique. Le retard dans la conclusion du Cycle de négociations de Doha de l'OMC dont il était attendu que les règles seraient compatibles avec les APE est un facteur additionnel qui justifie la demande pour un renvoi de la date butoir.

5. Les rapports reçus à la Commission de l'UA indiquent que suite à la décision du Sommet de Janvier 2007, les négociateurs européens se sont embarqués dans

une offensive visant à faire pression sur les Groupes de négociateurs africains afin qu'ils s'engagent à finaliser les négociations APE d'ici la fin de décembre 2007. Le bâton utilisé à cet effet est qu'en l'absence d'accord APE, les accords commerciaux entre l'Afrique et l'UE seraient régis sous le régime des SPG, régime sous lequel, les importations originaires d'Afrique dans l'espace européen seraient frappées de droits de douane supérieurs à ceux prévalant dans les Accords de Lomé. Ceci est en contradiction avec l'obligation contenue dans l'APC qui dispose que dans le cas de non-conclusion des APE, les pays ACP seront soumis à un régime qui ne sera pas inférieur à celui des accords de Lomé et ne perturbera pas les efforts d'éradication de la pauvreté. Dans les récentes déclarations ministérielles conjointes par les Groupes de négociation ACP et la Commission européenne, les parties se sont engagées à conclure les APE d'ici la fin de 2007 à condition que toutes les questions encore pendantes soient réglées.

6. Il est à noter que la position de la CE (les négociateurs de l'UE) sur les APE n'a pas toujours été en harmonie avec celle de beaucoup d'Etats membres de l'UE, du Conseil Européen et du Parlement. Ce dernier paraît être plus disposé envers la position de développement des pays ACP sur les APE. A travers les conclusions adoptées par le Conseil des Affaires générales et des Relations extérieures de l'UE aussi récemment que le 15 mai 2007, les Etats membres ont réitéré leur engagement politique à s'assurer que les APE serviront d'instruments de développement aux ACP. Le fossé entre les Etats membres et les négociateurs sur les positions européennes doit être comblé d'urgence et les négociateurs européens doivent être persuadés à s'aligner totalement aux discours des Etats membres de l'UE, du Conseil Européen et du Parlement. Une plus grande sensibilisation des acteurs européens clés sur la nécessité de faire des APE des instruments clés de développement peut contribuer à atteindre cet objectif.

7. A ce jour, parmi les CER africaines/Groupes négociant les APE avec l'UE, seul l'ESA a commencé les négociations sur les textes avec l'UE. Lors de leur 11ème Forum régional de négociation (FRN) et de leur 7ème réunion du Conseil des Ministres du commerce tenue à Nairobi au Kenya en mai 2007, le Groupe ESA, tout en indiquant qu'un travail considérable doit encore être accompli, a affirmé son engagement à conclure les négociations APE avec l'UE dans les domaines d'accès au marché et du développement d'ici décembre 2007. S'agissant du Groupe de l'Afrique de l'Ouest, même si le Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEDEAO tenu en Janvier 2007 a demandé un report de la date butoir pour la conclusion des négociations de trois ans, lors d'une réunion à Bruxelles avec la partie européenne le 5 février 2007, le Groupe s'est engagé à signer un accord d'ici décembre 2007 quoique étant entendu que les programmes d'accompagnement APE et leur financement seraient une condition préliminaire à la signature. Pendant les négociations avec l'UE, la CEMAC a signifié qu'une période de transition de 25 à 30 ans pour la mise en oeuvre des APE était nécessaire pour prendre en ligne de compte les économies faibles et les structures sociales des Etats membres. Elle a convenu avec la partie européenne que beaucoup doit être fait et que les travaux seront accélérés afin de pouvoir respecter la date butoir de décembre 2007. Lors d'une réunion UE-SADC sur les APE tenue à Gaborone au Botswana du 6 au 7 mars 2007, les deux parties ont exprimé leur engagement de conclure les négociations avant la fin de 2007. L'UE a accepté l'inclusion de l'Afrique du Sud dans les APE SADC à condition que l'offre à l'Afrique du Sud et aux autres

membres de la SADC, d'accès au marché soit différenciée pour prendre en compte la compétitivité de l'Afrique du Sud.

8. Il apparaît que sous la pression de la Commission Européenne, tous les Régions/Groupes africains négociant les APE avec l'UE se sont engagés à conclure les négociations d'ici la fin de 2007. Cet engagement a été pris en dépit du fait que certaines des questions majeures qui assureront que les APE serviront d'instruments pour la promotion du développement durable et l'éradication de la pauvreté n'ont pas été abordées à la satisfaction des parties intéressées. Ces questions comprennent la mise à disposition et sur une base prévisible, de ressources adéquates en sus de celles du FED, afin d'accélérer la transformation des économies africaines, de renforcer les capacités d'offre et d'échange des pays et de financer les coûts d'ajustement liés aux APE. Etant donné que les APE sont appelés à renforcer le processus d'intégration régionale des pays ACP, il y a nécessité pour qu'une plus grande attention soit portée au renforcement des capacités de toutes ces initiatives (formulation de politiques régionales et mise en oeuvre, amélioration de l'infrastructure régionale pour une plus grande interconnectivité et une plus grande compétitivité, etc.) avant la libéralisation des échanges entre l'UE et les pays ACP. N'importe quelle période de transition pour la libéralisation des échanges entre l'Europe et l'Afrique dans le cadre des APE qui soit plus courte que celle décidée par les pays africains pour la libéralisation des échanges entre eux ne peut être qualifiée de pro-développement et ne peut renforcer le processus d'intégration du continent. Les problèmes supplémentaires liés au processus d'intégration de l'Afrique ont découlé du manque de cohérence entre les configurations géographiques de l'Afrique pour les APE et celles des CER reconnues par l'UA.

9. Le défi auquel fait couramment face l'Afrique dans les négociations des APE est d'assurer que les résultats de ces négociations tiennent compte de façon adéquate des intérêts et des préoccupations des pays et que les APE à être convenus soient de vrais instruments de développement. Il est donc nécessaire que toutes les questions relatives au développement restées en suspens soient résolues rapidement avant la conclusion des négociations. Il est aussi nécessaire que l'UE et la CE considèrent sérieusement l'adoption de mesures transitoires pour s'assurer qu'au delà de 2007, les exportations des ACP vers l'UE ne seront pas interrompues.

10. A la lumière des récents développements et en conformité avec le mandat qui lui a été remis par le Sommet de l'UA, la CUA envisage d'organiser une réunion des négociateurs en chef et autres parties prenantes des CER/Groupes africains négociant les APE avec l'UE pour passer en revue les progrès accomplis, partager les expériences pendant les négociations et réfléchir sur les perspectives d'une conclusion des APE orientés vers le développement. Parmi les questions qui doivent être résolues, il y a :

- la portée de négociations par étapes et quels aspects de développement et d'accès au marché peuvent être abordés d'ici décembre 2007 alors que les négociations sur les autres questions peuvent être reportées au delà de la date butoir ;

- les propositions sur le moment et la manière, dont les questions en suspens doivent être abordées, spécialement les questions dans lesquelles l'Afrique a un intérêt offensif ; et
- la nécessité de préserver à l'intérieur des APE, l'unité de l'Afrique et d'éviter les décisions qui rendront la réalisation d'un Marché Commun Pan-Africain difficile en tenant compte de l'engagement pris par l'UE dans la Stratégie africaine de traiter l'Afrique comme une entité et de soutenir l'unité du continent et son processus d'intégration.

## **Recommandations**

11. La CUA recommande à l'examen du Conseil Exécutif, ce qui suit :
  1. L'engagement et la sensibilisation de la partie européenne au niveau le plus élevé de son leadership sur les préoccupations et les intérêts de l'Afrique dans les négociations des APE. Le Président de l'UA et le Président de la CUA doivent être impliqués dans cet exercice.
  2. Les questions en suspens, spécialement celles relatives à la dimension développement des APE, doivent être traitées de façon satisfaisante avant la conclusion des négociations et la signature des APE.
  3. L'adoption par l'UE, de mesures qui sauvegarderont l'entrée des exportations africaines dans le marché de l'UE au delà de 2007, si les négociations des APE ne sont pas conclues d'ici décembre 2007.
  4. Une revue conjointe par la CUA et les CER/Groupes de négociations africains sur les progrès réalisés et les problèmes posés dans les négociations des APE ainsi que la soumission d'un rapport sur les perspectives, pour examen par la Conférence des Ministres du commerce de l'UA et des autres organes de politiques de l'UA.

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

2007

# Rapport d'Étape sur les Accords de Partenariat Economique

Union Africaine

Union Africaine

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/3522>

*Downloaded from African Union Common Repository*